

Compte rendu de la séance du 14 avril 2021

20 h 00

Secrétaire(s) de la séance: Madame MOMBOUCHER Ghislaine

Monsieur COUTAREL Patrick, Madame MOMBOUCHER Ghislaine, Monsieur DUBREUIL Jean-Louis, Madame SOUMAGNAC Anne, Madame GRENIER Nathalie, Monsieur REBIERE Guillaume, Monsieur ROQUES Jean-François, Monsieur LAMURAILLE Thomas, Monsieur COILLOT Christophe, Madame CABARET Peggy, Madame VACHER Emilie, Monsieur MARSAT Claude, Monsieur FOURESTEY Paul Marie, Madame DUPUI Peggy, Madame TESTUT Marie Hélène

Ordre du jour:

CONSEIL MUNICIPAL séance ordinaire du 14 avril 2021 à 20h00 - Maison des Associations

I - DELIBERATIONS

1 - Votes des taxes communales (Imprimé 1259)

II - INFORMATIONS DIVERSES

III - QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil :

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES - 2021 (DE 2021 028)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2021,

Monsieur le Maire annonce, à compter de 2021, la suppression progressive de la taxe d'habitation et précise que cette perte de ressource est compensée par le transfert aux communes de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Il expose les nouvelles conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des grands impôts locaux, notamment :

- Les limites de chacun aux termes de la loi du 10 janvier 1980 susvisée,
- Les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année,
- L'application d'un coefficient correcteur d'équilibrage : 0.832846 soit 39 203 €.

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 243 050 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière bâti à 34.26 %
- Taxe foncière non bâti à 50.00 %

INFORMATIONS

- Concernant les jeux pour les enfants dans le bourg : 1 devis a été fait pour 3738.82 € TTC : l'ensemble du Conseil est d'accord.

- Prix de la garderie : le prix de la garderie à Flaujagues est 1.50€/jour.

La documentation pour la garderie va être diffusée à l'ensemble des conseillers par mail.

Le prix sera étudié et il faudra voir avec le personnel pour mettre en place la garderie pour la rentrée de septembre (pensez à monter le dossier 3 mois avant).

- L'application PANNEAU POCKET est fonctionnelle.

- Le travail sur le livret de Bienvenue se poursuit (Peggy CABARET s'est occupé).

- Mise en place de "Ma ville, mon shopping" par la commission économique de la CDC (la vitrine a été financée par la CDC).

- En ce qui concerne l'affaissement de l'Avenue de la Dordogne : un courrier a été fait à EPIDOR et au CONSEIL DEPARTEMENTAL pour demander le résultat des études qui ont été faites : la réponse a été négative. Le dossier suit son cours.

(un courrier va être transmis en copie au conseil municipal).

- Nous avons eu la demande concernant la pose d'une caravane sur un terrain au Bord de la Dordogne - pendant 3 mois au moins - par une personne dans le cadre de l'exercice de son activité agricole sur 1 hectare.

- Concernant un projet d'ombrière photovoltaïque communal : le SDEED va proposer une étude pour couvrir en partie le terrain de pétanque (emprise au sol de 485m²), pouvant également servir de marché de producteurs.

Dimension : L 34m X l 14m X H 4.50m

Coût : 137 000 € engagés (gratuit pour la commune) sauf installations pour les eaux pluviales à la charge de la commune.

- La Société SOLVEO (panneaux photovoltaïques) a demandé si le conseil municipal souhaitait avoir des informations complémentaires sur le projet de pose de panneaux d'un administré.

L'ensemble du conseil est d'accord pour recevoir cette société pour lieu-dit "Cazely Nord".

QUESTIONS DIVERSES

- Peggy CABARET demande s'il ne serait pas possible de voir l'implantation d'une Maison de Santé sur la commune.

- Jean-François ROQUES pose quelques questions concernant le SIRP.

- Concernant le centre de vaccination : il est décidé que des élus et des bénévoles appelleront les administrés de 60 à 99 ans pour les informer sur les modalités de vaccination (très bon retour ; les personnes ont apprécié la démarche).

- Il y a un problème sur des chevrons à l'Eglise du Centre bourg. Mr GRANDET est venu constater et des travaux seront entrepris rapidement.

- L'inspectrice d'Académie a envoyé un courrier concernant la fermeture d'une classe sur l'école primaire de Mouliets et Villemartin.

- Des dossiers de travaux sont à finaliser : le conseil municipal peut engager jusqu'à 44000€ sans faire d'appels d'offres.
- Mr CHARDON de la Direction Départementale des Equipements Routiers estime qu'il est de la responsabilité du Maire concernant la pose de panneaux "Stop".

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h.